

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 46

Artikel: Les guerres de Bourgogne : et l'Evêché de Bâle
Autor: Jecker, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONELE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

Nous publions en feuilleton dans le numéro de ce jour, un nouveau récit, qui sans doute aura le don d'intéresser nos chers lecteurs.

Les guerres de Bourgogne

ET
l'Evêché de Bâle

(Suite)

Louis XI, le rusé roi de France, qui depuis longtemps rêvait la ruine du duché de Bourgogne ne pouvait manquer de saisir avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui pour susciter à Charles-le-Téméraire de nouveaux ennemis. Aussi prit-il plaisir à verser de l'huile sur le feu. Il se mit à surveiller toutes les démarches du duc de Bourgogne, surtout ses négociations avec l'Autriche et dès qu'il apprenait ce moindre nouvelle qui fût de nature à alarmer les Confédérés, il s'empressait de la leur communiquer.

Ainsi les liens d'amitié se resserraient entre la Suisse et la France. Au mois d'août 1470, les relations entre Louis XI et les Confédérés étaient devenues très étroites ; un traité de neutralité se conclut entre eux ; les deux états prirent l'engagement, au cas où l'un deux aurait guerre avec la Bourgogne, de ne point secourir cette dernière. Charles eut beau se plaindre auprès des Suisses de l'amitié qu'ils témoignaient à son ennemi ; c'est en vain qu'il essaya de les tranquilliser en leur adressant de bonnes paroles par l'organe de ses ambassadeurs en en leur faisant les propositions les plus engageantes ; il ne parvint même pas à les calmer par l'appât de l'argent qu'il eut soin de faire miroiter sous leurs yeux. Les Suisses s'u-

nirent de plus en plus étroitement à la France.

Le but que Louis XI poursuivait était la conclusion d'une alliance offensive et défensive avec les Suisses dont il voulait se servir pour écraser la Bourgogne. Mais deux grands obstacles s'opposaient primitivement à l'alliance projetée. S'allier à la France équivaut pour la Suisse à une déclaration de guerre à la Bourgogne. Puis les Suisses s'exposaient en cas de guerre, à se mettre à dos l'Autriche, l'alliée de Charles-le-Téméraire. Les agissements de Pierre de Hagenbach en Alsace et la conduite hautaine de son maître préparaient, comme nous l'avons vu, une rupture entre la Suisse et la Bourgogne. L'astucieux Louis XI prit à tâche de brouiller la Bourgogne et l'Autriche et de réconcilier les Confédérés avec cette dernière.

Le traité de St-Omer n'offrait ni à la Bourgogne ni à l'Autriche les avantages que les deux puissances contractantes en avaient espérés. Charles s'était imaginé qu'il trouverait en Sigismond d'Autriche un serviteur, un vassal fidèle. Sigismond, de son côté, avait cru que Charles prendrait en tout la défense de ses intérêts. Le duc de Bourgogne avait ses plans qu'il voulait avant tout réaliser et s'inquiétait fort peu de l'Autriche. Sigismond, lui, se plaignait de ce que le duc de Bourgogne ne tournaît pas ses armes contre les Confédérés. Charles affirmait qu'il avait observé toutes les stipulations du traité de St-Omer, tandis que le duc d'Autriche s'apercevait de plus en plus que le duc de Bourgogne ne songeait plus qu'à asseoir définitivement sa domination sur la Haute-Alsace et sur le Brisgau ; il aurait bien voulu racheter les territoires qu'il avait hypothéqués, mais l'argent lui manquait pour cela.

Dans sa détresse, il eut la pensée de recourir au roi de France ; il lui envoya même une ambassade pendant l'été de 1473, pour lui demander de l'argent et appui contre les Confé-

dérés. Louis XI, qui savait pêcher en eau trouble, ne manqua pas d'accueillir favorablement ces ouvertures. Tâchons, se dit-il, d'amener une rupture complète entre l'Autriche et la Bourgogne, puis d'unir les Suisses à l'Autriche et j'aurai donné à mon ennemi deux adversaires sous les forces réunies desquels il devra nécessairement succomber. L'habile calculateur annonça donc à l'archiduc Sigismond qu'il était prêt à lui prêter de l'argent à condition qu'il l'emploierait pour racheter ses états, qu'il renoncerait à son alliance avec le duc de Bourgogne et ferait la paix avec les Suisses.

Charles-le-Téméraire eut vent de ces négociations, se mit en colère contre Sigismond et lui fit des reproches amers. De son côté Louis XI mit en mouvement tous les fils de sa diplomatie pour réconcilier les Suisses et les Autrichiens et pour grouper autour de lui tous ceux qui avaient à se plaindre du duc de Bourgogne.

Vers la fin de mars de 1474, à Constance, Louis XI parvint à établir une entente et à poser les bases d'une paix perpétuelle entre l'Autriche et les Confédérés. Il fut décidé que l'Autriche garantirait aux Suisses la possession de leur territoire, tandis que les Confédérés prendraient la défense de Sigismond en cas de guerre et lui aideraient à recouvrer les états qu'il avait hypothéqués au duc de Bourgogne. Ce ne fut pas un traité d'alliance formel et définitif qui se fit à Constance ; les bases de l'accord fixées, on remit à plus tard la conclusion du traité.

En même temps que l'Autriche et les Suisses parvenaient à s'entendre, les Confédérés et la ligue des villes alsaciennes s'allierent dans le but d'arracher l'Alsace au joug de la Bourgogne. A son tour, Sigismond d'Autriche accéda à ce traité. C'est ainsi qu'un traité d'alliance de dix ans contre la Bourgogne unit les Suisses, l'Autriche,

faite, ils s'en revenaient, les uns comme les autres, vieillir et mourir au pays natal.

Dans cette bonne et pauvre Savoie, dont les mœurs patriarcales auraient dû servir d'exemple, le seigneur était moins un maître qu'un protecteur, un conseiller, parfois même un ami. On le respectait, on lui était dévoué, mais en conservant une sorte d'indépendance et de dignité traditionnelles. Rien de mercenaire ni de servile chez ce peuple honnête et laborieux. C'était librement, c'était par acclamation que, dans l'assemblée nationale dite des Allobroges, il venait de se réunir, il venait de se donner à la France.

Quelques jours après cet acte mémorable, dans la grande salle de ferme de Drumette, toute la famille du métayer, Jacques Guichard, assistait au repas d'adieu, à la bénédiction touchante de Claude, le plus jeune des garçons, le Benjamin, qui, dès l'aube du lendemain partait pour Paris.

Il n'avait guère plus de quinze ans. C'était

Fueilleton du Pays du Dimanche 1

DRUMETTE

PAR

CHARLES DESLY

I

On écrit Drumetaz, mais on prononce Drumette, à la mode savoisiennne.

C'est le nom d'un village gracieusement épargné sur l'orée du mont Nivolet, entre Aix-les-Bains et Chambéry, dans un de ces délicieux vallons intermédiaires qui se dérobent aux regards du voyageur ne s'écartant pas des grandes routes.

Il faut prendre un sentier sous les saules, emjamber le ruisseau, gravir une première colline, puis redescendre à travers bois, à travers champs, vers des prairies plantées d'arbres. Beaucoup d'arbres à fruit, de magnifiques châtaigniers. Toute cette verdure vous laisse entrevoir ça et là des chaumières, des enclos, de rustiques villas ; enfin, sur un mamelon, le fier et charmant manoir de Drumette.

Il a sa légende... une légende moderne, et qui peut-être vous intéressera. Je commence.

II

C'était vers la fin du siècle dernier, en pleine révolution.

Le baron de Drumette, financier de mérite et l'un des directeurs de la compagnie des Indes, habitait Paris, où les gentilshommes savoyards de même que leurs vassaux, allaient parfois chercher fortune. L'ayant faite, ou re-